

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 25 Juin 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Durand Jean-François avec procuration à Duraz Sébastien.
Monsieur Charpin Frédéric avec procuration à Sibué Pascal.
Monsieur Julie Coche avec procuration à Besse Yann-Cédric.
Monsieur Mollard Gilles.

- Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour un point exceptionnel : classement de la commune de St Jean d'Arves en commune touristique.

Le Conseil accepte à l'unanimité de mettre ce point à l'ordre du jour.

La commune de St Jean d'Arves s'engage à poursuivre le classement de la commune de St Jean d'Arves en commune touristique à l'unanimité.

- Approuve à l'unanimité le devis de Mr Dominique Perron concernant le dossier d'étude préalable pour un dossier de restauration de la chapelle Saint Antoine et saint Roch au hameau des Chambons, pour un montant de 1 596 .00 € TTC.

- Approuve le devis de la société Signature pour la signalétique directionnelle complémentaire pour un montant de 321.70 € TTC.

- Approuve l'annexe à l'avenant de la convention d'objectifs et de financement de la halte-garderie les Chérubins. Cet avenant concerne l'accès et l'usage du portail CAF partenaires. La personne référente est Madame Grand Solange.

- Décide à l'unanimité de créer pour la halte-garderie des postes de :

* un poste responsable de structure, directrice : infirmière puéricultrice,

* un poste de CAP petite enfance à temps plein,

* un poste de CAP petite enfance (temps plein hiver et mi-temps le reste de l'année),

* un poste de CAP petite enfance ou d'adjoint technique de 2^{ème} classe (temps plein hiver et mi-temps le reste de l'année).

Ces postes sont créés pour une durée de un an du 1^{er} juillet 2015 au 30 Juin 2016.

- Décide, à l'unanimité, de créer une Agence Postale Communale qui sera opérationnelle pour la saison d'hiver 2015/2016.

- Taxe de séjour : informations à valider au prochain Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Echange : Les Consorts Buisson avec la Commune de St Jean d'Arves. Le Conseil Municipal est d'accord pour échanger la parcelle A 503 contre la A 508 et B 438 appartenant aux Consorts Buisson. Tous les frais seront à la charge des demandeurs, les Consorts Buisson.

- Lecture du courrier de Mr Frédéric Charpin pour l'accès aux Sallanches.

- Le Conseil municipal prête la salle de la mairie, pour 2015, afin que l'association Oya 73 puisse faire des séances de yoga.